

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Finistère

L'an deux mille vingt-quatre le 18 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal (Espace Simone Veil), en séance publique sous la présidence du Maire Monsieur Philippe RONARC'H.

Date de la convocation le 13 mars 2024

Membres en exercice : 18

### Présents :

Mesdames : Michèle BUREL, Nelly VIVIEN, Alexandra MAZEAS, Claudie SIMON, Christine LE GOFF LE PESQUE, Jacqueline JAFFRY, Chloé ANDRO

Messieurs : Philippe RONARC'H, Jean-Pierre KERSALE, Olivier BODILIS, Olivier LAURAIN, Hervé LE COZ, Mickaël LE COZ, Jacques DYONIZIAK, Thierry ARNOULT

### Absents excusés :

Christelle GUEZENGAR (procuration à Christine LE GOFF LE PESQUE), Armelle RONARC'H (procuration à Michèle BUREL), Patrick PERENNOU (procuration à Jacqueline JAFFRY)

**Secrétaire de séance : Hervé LE COZ**

\*\*\*\*\*

### **Objet : Délibération n°2024-0003 – Vente du bâtiment de l'ancienne école – impasse de la mairie**

Monsieur Philippe RONARC'H rappelle au conseil municipal que le local où est installée la savonnerie, appartient à la commune de Pouldreuzic, qui perçoit un loyer pour l'occupation des locaux. Cette location a permis à cette activité de s'installer et se conforter.

Aujourd'hui, il y a des projets d'extension du local et pour pouvoir réaliser cela, la gérante demande à faire l'acquisition du bâtiment.

Monsieur le Maire souligne que des travaux seront à réaliser sur ce bâtiment, notamment au niveau de la toiture et que la vente du bâtiment permettra de conserver l'activité de la savonnerie sur la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de vendre à Gaëlle BESSE, le bâtiment qu'elle occupe aujourd'hui ainsi qu'une partie de la parcelle AB n°173 au droit de ce bâtiment jusqu'au mur le long de la rue de Pont-l'Abbé, soit une centaine de m<sup>2</sup>, pour permettre la construction d'une extension et la création de places de stationnement

Les services des domaines, consultés sur ce dossier, ont estimé la valeur du bâtiment à 118 000,00 € +/- 10% de marge d'appréciation en date du 07/02/2024.

Monsieur le Maire propose au conseil de vendre l'ensemble au prix de 120 000,00 €, soit le bâtiment pour 112 630,00 € et le terrain, estimé à une centaine de m<sup>2</sup>, pour 7 370,00 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 15 voix Pour, 1 Abstention (Thierry ARNOULT) et deux voix Contre (Patrick PERENNOU et Jacqueline JAFFRY)**

- **ACCEPTE** de vendre le bâtiment de la Savonnerie ainsi qu'une partie de la parcelle AB n°173, pour un montant global de 120 000,00 € net vendeur,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à POULDREUZIC, le 18 mars 2024  
Pour extrait conforme,  
Le Maire, Philippe RONARC'H

Le secrétaire de séance, Hervé LE COZ



Envoyé en préfecture le 22/03/2024  
Reçu en préfecture le 22/03/2024  
Publié le  
ID : 029-212902258-20240318-2024\_0003-DE

Visa de la préfecture : .....

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du .....

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication